

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-330

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109376-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction du Tourisme	N° 2025-330

**Association Les amis de la Basilique Saint-Seurin - Année 2025 - Subvention
d'investissement - Convention - Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La paroisse de Saint-Seurin à Bordeaux porte un vaste projet de rénovation et de valorisation de la Basilique Saint-Seurin, le projet « Basilica ». Afin de recueillir les financements nécessaires à sa mise en œuvre, une campagne de levée de fonds a été lancée en 2023 par Les Amis de la basilique Saint-Seurin, pour laquelle Bordeaux Métropole a été sollicitée.

Les amis de la Basilique Saint-Seurin

Créée en 2014 par des habitants du quartier, des paroissiens et des défenseurs du patrimoine bordelais, cette association culturelle a pour principales missions la sauvegarde et la valorisation de la Basilique Saint-Seurin, ainsi que la participation à l'animation pédagogique et à la dynamique touristique du territoire bordelais. De nombreuses actions ont déjà été menées, comme la restauration des tableaux de l'édifice et la définition du projet de travaux pour la réouverture au public de la crypte.

Dirigée par un Conseil d'administration de 9 membres, dont un représentant de l'association diocésaine de Bordeaux, affectataire de l'édifice, l'association compte aujourd'hui près de 250 adhérents.

Le projet Basilica

Il s'inscrit dans la continuité des actions déjà réalisées depuis 2014. Son objectif est triple :

- faire de la basilique un pôle culturel vivant, au cœur de la métropole bordelaise,
- s'inscrire dans le XXIème siècle, en proposant de nouveaux usages destinés à tout public (habitants, touristes, pèlerins),
- participer à la dynamique de l'offre touristique du territoire bordelais.

Deux phases sont prévues d'ici 2026.

- La première a pour objet la mise en tourisme de la basilique par la lumière et le son, l'installation d'un parcours immersif présentant l'histoire du site et la création d'un accueil-boutique. Ces actions sont détaillées dans l'annexe 1 de la convention.

La présente délibération concerne exclusivement cette première phase du projet.

- La seconde concerne la rénovation de bâtiments attenants, dont le patronage, en vue d'en faire un lieu de vie culturel et éducatif à destination du quartier, des habitants et des touristes.

Témoin de seize siècles d'histoire, le site de Saint-Seurin est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (depuis 1998) et de Bordeaux Port de la Lune (depuis 2007). Chaque année, il accueille plus de 50 000 touristes, dont de nombreux pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Par son importance historique, la Basilique contribue naturellement au rayonnement culturel de la ville de Bordeaux et de son territoire. La mise en lumière de l'édifice et la création d'un parcours innovant de visite permettront d'enrichir l'offre touristique du territoire, en intégrant également la crypte archéologique, actuellement gérée par l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole. Plus largement, et dans un second temps, le site de Saint-Seurin a pour vocation de devenir un lieu de rencontre et de partage entre habitants du quartier et de la métropole, touristes et pèlerins.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route métropolitaine « Bâtir ensemble un tourisme responsable » adoptée en 2022. La structuration et la valorisation d'une offre touristique pour les habitants est un des piliers de cette stratégie. Le développement du tourisme de proximité s'appuie aussi sur un dialogue constructif entre habitants et visiteurs, avec l'inclusion et la solidarité au cœur de la démarche.

Plan de financement

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 125 000 €, soit 17,57 % du montant de la phase 1, établi à ce jour à 711 292 € TTC.

La présentation détaillée du budget prévisionnel est annexée au projet de convention (annexe 2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande 2025-00341 du 11 juillet 2024 formulée par l'organisme,
VU la délibération n°2025/16 du 4 avril 2025 relative à l'adoption du budget 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association Les Amis de la Basilique Saint-Seurin contribue, par sa mission et ses actions, au développement du tourisme, qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise et joue un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 125 000 € TTC en faveur de l'Association des Amis de la Basilique Saint-Seurin pour la mise en œuvre du projet Basilica,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 204 article 2324 fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------